

QUESTIONS DIVERSES

posées par
l'USD-FO

CTR du 18 janvier 2018

QUESTION USD-FO n°1.

Le Conseil d'État a validé, le jeudi 28 décembre 2017, la décision de la FRANCE de poursuivre les contrôles aux frontières intérieures de l'espace SCHENGEN au-delà de l'état d'urgence, en considérant que la mesure était « proportionnée à la gravité de la menace » terroriste.

Il a été acté qu' « au vu de la nature de ce risque et de la nécessité, pour le prévenir efficacement, de contrôler l'identité et la provenance des personnes désireuses d'entrer en France, le Conseil d'État juge que la décision est proportionnée à la gravité de la menace ».

Dans la mesure où le danger terroriste se consolide, voire augmente, le rétablissement, à moyen-long terme, des contrôles aux frontières intérieures est validé.

Quelles conséquences sur l'architecture de nos services, notamment de la branche surveillance, la direction générale va-t-elle en tirer afin d'accroître notre capacité durable de contrôle sur les PPA aux frontières intérieures et bien évidemment les PPF aux frontières extérieures de l'espace SCHENGEN ?

Une cartographie cible des services de la surveillance avec les renforcements d'effectifs sur la période 2018-2022, correspondant à la législature, serait la bienvenue.

QUESTION USD-FO n°2.

La mise en œuvre du protocole PPCR se traduit par un ralentissement sans précédent des parcours professionnels. En échange de quelques points d'indice, financés pour une bonne part par ponction sur le régime indemnitaire, le cadencement accéléré (ou réduction de délai) des changements d'échelon a été supprimé. Désormais tous les agents avanceront au délai le plus long.

Sur la base moyenne antérieurement appliquée de 0,9 mois par an de raccourcissement des durées d'échelon, le ralentissement des parcours professionnels mis en place par PPCR, sera donc de 38 mois environ (pour une durée d'activité de 42 ans) soit une perte de plus de 3 ans d'avancement d'échelon.

La mise en œuvre de ce désastreux protocole est concomitante à une réduction drastique des plans ministériels de qualification. Pour 2017, on a assisté, par exemple, à un effondrement des postes offerts en liste d'aptitude pour le passage de la catégorie C à la catégorie B et le passage de la catégorie B à la catégorie A.

Aujourd'hui, nous avons été destinataires du calendrier prévisionnel des CAPC de promotion de grade, pour 2018, sans connaître les taux de promotion qui seront en vigueur à partir de cette année, ce qui ne facilite le travail de personne et déstabilise les personnels douaniers.

Nous vous demandons de nous informer de la nature de vos propositions à BERCY concernant les taux de promotion qui seront en vigueur à partir de cette année, afin de pouvoir siéger en toute transparence lors des prochaines CAPC.

Il va sans dire que si la mise en œuvre du protocole PPCR, avec l'accord d'organisations syndicales minoritaires dans la fonction publique de l'État, devait s'accompagner à la fois de ralentissement dans les changements d'échelons, dans les promotions de grade et dans les changements de catégorie, les fonctionnaires seraient confrontés à la plus formidable régression de l'histoire dans la gestion des parcours professionnels. Le protocole PPCR deviendrait par la-même, un véritable Plan Pluriannuel pour des Carrières Ralenties.

L'USD-FO dénonce bien évidemment l'effondrement des possibilités de changement de catégorie et le ralentissement sans précédent du rythme des changements d'échelon.

Nous espérons que votre annonce sur les futurs taux de promotion sera de nature à stabiliser les espoirs des douaniers au moins sur le volet des changements de grade à l'intérieur d'une catégorie.

QUESTION USD-FO n°3.

Le président de la République et le premier ministre, sous son autorité, ont lancé le chantier « Action publique 2022 » avec la mise en place, à la mi-octobre 2017, d'un groupe de personnalités de haut niveau, le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022).

L'idée affichée, étant de réfléchir à une réforme des missions de l'État, 5 groupes thématiques de travail ont été constitué, un portant sur le domaine régalien.

Pouvez-vous indiquer, monsieur le président, à la lumière des auditions qui se tiennent tous les vendredi, depuis plusieurs mois, quelles sont les tendances quant au champ de réforme du domaine régalien ?

Plus précisément, pouvez-vous nous indiquer si l'ensemble de la DGDDI relève bien du domaine prioritaire, par définition, du régalien ?

Enfin pouvez-vous préciser si dans les travaux il y a bien l'hypothèse du maintien de l'association entre missions régaliennes civiles et exercice de ces missions par des personnels majoritairement sous statut, modulo un recours marginal à des personnels contractuels ?

QUESTION USD-FO n°4

- Existera-t-il un point de contact unique pour les DR d'outre mer ?

Les questions de ces directions ne concernent souvent que 5 circonscriptions au mieux, et sont souvent complexes et très spécifiques : ces directions n'ont souvent pas de réponses à de nombreuses questions (réglementaires, contentieux, budget...). Les réunions annuelles DR-DOM ne suffisent pas à régler les problématiques (les mêmes fiches sont transmises quasiment d'année en année).

-Pour tout texte réglementaire ou non (circulaire, instruction...) pourquoi les bureaux DG ne précisent pas systématiquement l'application qu'on en fait en outre mer (identique, différente, ou pas d'application) ?

Nous proposons entre autres :

- à titre général, de privilégier la rédaction à niveau circulaire minimum plutôt que des instructions ;
- d'améliorer la communication DG vers les DR ultra marines en autorisant les rédacteurs DG à passer des appels vers les COM ;
- de privilégier les visioconférences directement entre rédacteurs DG et PAE, élargis aux bureaux selon les cas sur des thématiques précises (ex : AT fiscale) pour échanges entre "sachants" avant rédaction des textes et instructions et appréhension d'un sujet dans sa globalité ;
- d'éviter les grands projets type groupe de travail sur la fiscalité lancé par la SD-F il y a deux ans sans grands résultats au regard du travail fourni localement.

De manière plus générale, nous sollicitons à nouveau la tenue d'un GT national permettant d'examiner l'ensemble des problématiques ultra marines (instabilité des effectifs, formation, réglementation et fiscalités particulières...).